



Free

«**FREE SUPPORT TECHNIQUE, BONJOUR !**»

Centrapel, recrute 40 Conseillers Multimédia pour la hotline de Free. Le lieu de travail se situe dans le 8ème arrondissement de Paris. Horaires disponibles : le matin et le soir. De 08h à 15h, ou de 15h30 à 22h30...

Vos missions, conseiller et assister les Freenauts au téléphone, constituer des historiques abonnés, aider à la découverte et à la satisfaction des besoins de chaque utilisateur.

Pour les problèmes les plus graves ne pouvant se résoudre par téléphone, vous effectuerez des remontées techniques et ouvrirez des tickets d'incidents, avant de prendre un rendez-vous avec un technicien itinérant.

Concernant votre profil, vous possédez un Bac+2 minimum, ou êtes un autodidacte passionné avec une expérience minimum de douze mois dans les domaines suivants : informatique, multimédia, ou réseau...

Par ailleurs, votre organisation, votre rigueur, votre dynamisme et votre assiduité seront appréciés. Vous avez également une aisance téléphonique, un sens logique et un esprit de synthèse fort.

Quant à la rémunération, le salaire mensuel est de 1 346 euros + primes qualité et productivité. Un exemple, vous arrivez à l'heure, c'est déjà 10 euros supplémentaires par jour ! Au total, la rémunération peut grimper jusqu'à 2 500 euros !

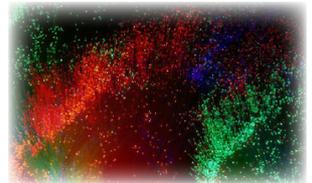
Enfin, il est important de préciser que de très nombreuses évolutions vous seront proposées en interne. Petit plus à ne pas oublier, votre connexion ADSL sera prise en charge après le sixième mois d'ancienneté !

Pour postuler rien de plus simple, envoyez directement par mail votre CV et votre lettre de motivation (en .doc ou .pdf) à l'adresse : **recrutement(at)centrapel.com**. Comme objet, indiquez simplement ADUF CM15-22 ou CM8-15 selon l'horaire choisi.

Fibre optique

ACCORD COMMUN IMMINENT ?

Hier étaient réunis au Secrétariat d'Etat à l'Economie Numérique, les FAI ayant choisi d'investir dans leur réseau Très Haut Débit en fibre optique. Orange, Free, SFR et Numericable étaient présents au cabinet du Secrétaire d'Etat Eric Besson, lui-même absent pour cause de déplacement à Annecy avec le Président Nicolas Sarkozy.



Pas question cependant de repousser les négociations puisque selon le cabinet de M. Besson, «la réunion a été productive. L'accord est en bonne voie. Nous pouvons espérer qu'il soit finalisé sous une quinzaine de jours».

Et selon une source proche du dossier, deux expérimentations seront menées durant trois ou quatre mois. La première testera le mono-fibre tandis que l'autre testera le multi-fibre, technologie soutenue et déployée par Free, mais cela dans des zones non encore définies pour l'instant.

A l'issue des tests, une seule solution sera sans doute retenue. Nous aurons sûrement davantage de détails dans les jours qui viennent...

Source : AFP

Internet

PETIT À PETIT HADOPI DEVIENT PLUS PETIT



Décidément, la loi «Création et Internet», a le droit à chaque nouvelle journée à son petit rebondissement. Aujourd'hui, ce sont les Sénateurs qui ont entamé un véritable travail de réécriture de la loi.

Concernant tout d'abord la mesure phare de la loi, à savoir la suspension de l'accès à Internet, le Sénat a instauré une peine «alternative» qui consisterait à «limiter» l'accès à Internet. Soit en réduisant fortement le débit, soit en autorisant seulement les fonctions de base (mails, consultation de pages Internet, achat légal de musiques et de films, ...).

Autrement dit, une fois le pirate identifié, on le pénalisera en lui interdisant l'usage de logiciel Peer-to-Peer tels que sont e-mule ou bittorrent. Ou donc, on réduira son débit de téléchargement. Mais qu'en sera-t-il des 3,5Mbp/s requis pour regarder la télévision ?

Autre mesure voulue par les Sénateurs, exonérer les internautes des sanctions à condition qu'ils acceptent d'activer un des moyens de sécurisation que les FAI seront obligés de leur proposer. L'internaute choisira son moyen de sécurisation parmi une liste agréée par l'Hadopi. Il est question par exemple d'activation du Pare-feu (!?).

A quand la sortie d'un pare-feu qui bloquerait automatiquement le téléchargement illégal ? :-)

Source : Les Echos

Le site qui déchire du vendredi

Y'A-T-IL UN PILOTE DANS L'ORDI ?

Qui aujourd'hui n'a pas formaté son ordinateur ou celui d'un ami ? Trop de lenteur, absence de connexion persistante, système bloqué, le formatage devient parfois la dernière et l'unique solution pour retrouver son ordinateur dans son état d'origine. Seulement, il arrive souvent qu'après la réinstallation du système d'exploitation, certains composants de l'ordinateur comme la carte son, la carte vidéo ou encore la webcam deviennent inutilisables, faute aux pilotes qui ont disparu. A travers un petit plug-in, le site **Ma-Config.com**, s'occupera d'analyser et de détecter tous les composants de votre ordinateur et repèrera les pilotes manquants dans votre machine. Le site vous donnera ensuite les liens nécessaires pour les réinstaller. Un site à garder dans ses favoris !

